

A cela, il convient de rappeler que LUMITER a **volontairement limité l'emprise des centrales solaires au sol** pour :

- **éviter toute destruction d'habitat naturel identifié dans le cadre des inventaires écologiques** (pelouses calcicoles et secteur favorable à la Pie grièche écorcheur au nord, pour une surface d'environ 2 ha) ;
- **maintenir les usages actuels avec libre accès à la forêt via le Chemin Rural des Rouges Terres et création d'une zone tampon entre la clôture de chaque centrale solaire et la frange boisée** (pour une surface d'environ 1,5 ha) ;
- **conserver une cohérence d'ensemble des installations** (abandon des possibilités d'implantation sur les terrains situés au Sud-Est du Chemin Rural de Vouthon-Haut à Burey-la-Côte, pour une surface d'environ 5 ha).

**Cette limitation de surface implique nécessairement une perte de productible potentiel, donc de recette pour l'exploitant.**

---

---

**Toutefois, LUMITER a fait le choix de privilégier un aménagement en adéquation avec le site d'accueil et respectueux de l'environnement et des usages locaux.**



**Tableau 2-18 : EFFETS DU PROJET EN PHASE D'EXPLOITATION ET MESURES ENVISAGEES**

Les effets sont qualifiés en fonction de leur typologie (D = Directs et I = Indirects) et de leur rémanence dans le temps (T = Temporaires et P = Permanents)

Items	Effets potentiels du projet		Typologie	Effets prévisibles et/ou mesures envisagées
	N°	Caractérisation		
<b>Sous-sol et sol</b>	1	Imperméabilisation partielle (fondations, postes électriques, pistes et aires techniques...), érosion des sols (effet des vents locaux)	DP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Imperméabilisation faible (limitée aux locaux techniques) ; utilisation des voiries d'accès actuelles</li> <li>▪ Revêtement des voiries et aires techniques en sols stabilisés non bituminés (gravillonnés)</li> <li>▪ Tracé des chemins d'accès et d'aménagement optimisé (pour les activités de réparation et de maintenance)</li> <li>▪ Choix de fondations adaptées au sol minimisant la surface au sol (fondations non agressives, pas de béton, pas de déblai...)</li> <li>▪ Mise en place d'une couverture végétale durable du sol permettant une protection contre l'érosion (enherbement à base d'un mélange choisi d'espèces rustiques pour le pacage de moutons)</li> <li>▪ Démantèlement des installations et des aménagements (réversibilité)</li> </ul>
	2	Pollutions accidentelles du sol	IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pas de rejet d'effluents liquides en exploitation, opérations lourdes de maintenance/entretien limitées sur ce type d'installation</li> <li>▪ Mise à disposition de kits « antipollution » (tapis essuyeur, produits absorbants)</li> </ul>
	3	Imperméabilisation partielle (fondations, postes électriques, pistes techniques...) Modification des écoulements (eaux de surface), ruissellement érosif (déstabilisation des terrains)	DP  IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir effets/mesures N°1 (imperméabilisation, érosion)</li> <li>▪ Site non exposé à des phénomènes de ruissellement érosif</li> <li>▪ Absence de milieu aquatique, permanent ou temporaire sur le site et ses abords ; site hors zone inondable</li> </ul>
<b>Eaux</b>	4	Pollutions accidentelles des eaux	IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir effets/mesures N°2 (pollutions accidentelles)</li> </ul>
		Pollutions chroniques des eaux (matériaux utilisés)	IP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eloignement du site / Ruisseau de Fragne (800 m) et captage communal de Goussaincourt (1,5 km)</li> <li>▪ Gestion pastorale des espaces sur l'emprise des 2 centrales solaires, pas d'utilisation de produit chimique pour l'entretien (au besoin : entretien par fauche mécanique avec export)</li> <li>▪ Entraînement limité des matériaux et choix adapté (modules en silicium, système d'ancrage sans béton, support en aluminium en général...)</li> </ul>

Items	Effets potentiels du projet		Typologie	Effets prévisibles et/ou mesures envisagées
	N°	Caractérisation		
<b>Climat, Air</b>	5	Modification du microclimat sous les modules en raison des effets de recouvrement/ombrage (et également au-dessus des modules par échauffement/dégagement de chaleur)	DP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changements microclimatiques cantonnés aux abords immédiats du module, couverture réelle des sols limitée ; effets réduits (ombrage, perte d'impluvium) par rehaussement du bord inférieur des panneaux à 1m du sol, garantissant une couverture végétale homogène et une bonne ventilation</li> <li>▪ Pas de rejet direct d'effluent gazeux et bilan CO2 favorable (quantité importante de CO2 évité : participation à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre)</li> <li>▪ Démantèlement des installations et des aménagements (réversibilité)</li> </ul>
<b>Milieux naturels (flore, faune)</b>	6	Utilisation des surfaces (destruction/modification d'habitat, de la flore, perturbation de la faune, obstacle aux déplacements...), impact (direct/indirect) sur des espaces remarquables protégés/inventoriés	DP, IP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction des emprises au strict nécessaire (variante retenue) et en dehors d'espaces protégés, remarquables ou d'intérêt (zone à enjeux forts au Nord mise hors projet lors de la revue de conception)</li> <li>▪ Perturbation de la faune locale réduite au minimum : choix d'une clôture « perméable » à la petite faune, maintien de la libre circulation (maintien de l'accès au massif forestier, création d'une zone tampon végétalisée de 5m entre lisière et clôture)</li> <li>▪ Gestion pastorale des espaces sur l'emprise des 2 centrales solaires : végétalisation adaptée (enherbement à base d'un mélange choisi d'espèces rustiques), pacage de moutons, pas d'utilisation de produit chimique (au besoin : entretien par fauche mécanique avec export)</li> <li>▪ Pas de rejet d'effluent polluant</li> <li>▪ Opérations de maintenance/entretien assez limitées sur ce type d'installation, vidéosurveillance (perturbation de la faune locale limitée)</li> <li>▪ Etablissement du raccordement avec des câbles enterrés (pas de nouvelle ligne aérienne : favorable pour l'avifaune et chauves-souris)</li> <li>▪ Démantèlement des installations et des aménagements (réversibilité)</li> </ul> <p><i>NB : Une autorisation de défrichement a été accordée par arrêté préfectoral du 19 décembre 2011, sur 7,62 ha (un boisement compensateur est prévu). A la demande de la commune, l'ONF a effectué le défrichement au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012.</i></p> <p><i>La construction du projet de Goussaincourt a été autorisée par le Préfet le 30 mai 2012</i></p>

Items	Effets potentiels du projet		Typologie	Effets prévisibles et/ou mesures envisagées
	N°	Caractérisation		
<b>Paysage et patrimoine</b>	7	Effets sur l'organisation de l'espace et le fonctionnement du paysage (morcellement, artificialisation, ruptures : empreinte « technique » de l'installation), effets des équipements connexes (raccordements électriques, locaux techniques, clôture)  Impact visuel (perception des installations), impact sur des éléments remarquables protégés/inventoriés,  Perturbation et dérangement par pollution lumineuse (halo)	DP  DP  DT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La démarche de projet a consisté, via l'intervention d'un paysagiste, à analyser l'ensemble des composantes paysagères pour pouvoir implanter les installations photovoltaïques de manière harmonieuse (variante retenue) et définir des mesures adaptées au contexte local et aux enjeux identifiés. En d'autres termes : contribuer à un projet de territoire dont la production énergétique fait partie intégrante</li> <li>▪ Site favorable, ceinturé par un massif boisé (écran physique et visuel), en dehors de tout édifice ou site patrimonial ou remarquable (absence de co-visibilité)</li> <li>▪ Choix des matériaux et couleurs adaptés au contexte local (vert, brun-calcaire)</li> <li>▪ Etablissement du raccordement avec des câbles enterrés (pas de nouvelle ligne aérienne)</li> <li>▪ Pas d'éclairage permanent ou nocturne du site</li> <li>▪ Démantèlement des installations et des aménagements (réversibilité)</li> </ul>
<b>Nuisances de voisinage</b>	8	Effets secondaires du fait de certaines perturbations optiques (miroitements, reflets...), émissions lumineuses éventuelles  Emissions acoustiques (transformateur et onduleurs, manœuvres d'orientation des panneaux solaires...)  Trafic routier généré  Actes de malveillance	DT  DP DT IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choix d'installations fixes pour les panneaux (pas d'émission sonore)</li> <li>▪ Choix du site suffisamment éloigné et isolé des habitations riveraines (à plus de 1,5km) au regard du bruit et des émissions lumineuses</li> <li>▪ Eléments « bruyants » intégré dans un local adapté et isolé acoustiquement (postes onduleurs, poste de livraison)</li> <li>▪ Pas d'éclairage permanent ou nocturne du site</li> <li>▪ Opérations de maintenance/entretien assez limitées sur ce type d'installation : trafic routier peu important, accès adaptés</li> <li>▪ Site fermé (clôture, portail) à accès autorisé, sous vidéosurveillance (caméras asservies avec détection d'intrusion)</li> <li>▪ Démantèlement des installations et des aménagements (réversibilité)</li> </ul>

Items	Effets potentiels du projet		Typologie	Effets prévisibles et/ou mesures envisagées
	N°	Caractérisation		
Usages des sols et fonctions de l'espace	9	Utilisation des surfaces (terres agricoles, boisements), perturbation de la fréquentation des lieux (professionnels forestiers, agriculteurs, chasseurs)	DP, IP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choix concerté des terrains (variante retenue) intégrant les usages actuels : maintien des accès pour les travaux forestiers et la pratique de la chasse</li> <li>▪ Choix de parcelles agricoles à faible valeur agronomique limitant considérablement les rendements des cultures et gestion pastorale des espaces sur l'emprise des 2 centrales solaires : pacage de moutons (convention avec moutonniers locaux)</li> </ul> <p><i>NB : Une autorisation de défrichement a été accordée par arrêté préfectoral du 19 décembre 2011, sur 7,62 ha (un boisement compensateur est prévu). A la demande de la commune, l'ONF a effectué le défrichement au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012.</i></p> <p><i>La construction du projet de Goussaincourt a été autorisée par le Préfet le 30 mai 2012</i></p>
Santé et salubrité publiques	10	Effets optiques, radiations électromagnétiques, production de déchets	DP, DT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choix du site suffisamment éloigné et isolé des habitations riveraines (à plus de 1,5km), peu fréquenté</li> <li>▪ Pas de rejet d'effluent polluant ou toxique</li> <li>▪ Conformité de la centrale photovoltaïque et des réseaux électriques (vérification régulière des installations)</li> <li>▪ Peu de déchets en phase d'exploitation (gestion avec tri/évacuation en filière autorisée)</li> <li>▪ Démantèlement des installations et des aménagements (réversibilité)</li> </ul>

Items	Effets potentiels du projet		Typologie	Effets prévisibles et/ou mesures envisagées
	N°	Caractérisation		
<b>Risques</b>	11	Risques technologiques (électrique, incendie, explosion), risques naturels (foudre, aggravation de phénomènes érosifs)	IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Site hors zone de risque connu ou répertorié (y compris incendie) ; voir aussi effets/mesures N°3</li> <li>▪ Formation du personnel de maintenance</li> <li>▪ Conformité de la centrale photovoltaïque et des réseaux électriques (vérification régulière des installations)</li> <li>▪ Site fermé (clôture, portails) à accès autorisé, sous vidéosurveillance ; panneau d'information explicite (accès interdit)</li> <li>▪ Création d'une zone tampon de 5m entre lisière et clôture</li> <li>▪ Démantèlement des installations et des aménagements (réversibilité)</li> </ul>
	12	Utilisation des surfaces (terres agricoles, boisements) Retombées économiques (loyers, taxes, emplois) Modification/perturbation de la fréquentation touristique locale	DP  IP  IP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir effets/mesures N°9 (économies agricole et forestière)</li> <li>▪ Choix du site suffisamment éloigné et isolé des habitations riveraines, peu fréquenté (habitants, touristes) et non desservi par un chemin de randonnée ou sentier de découverte (il n'est pas prévu de création de sentier spécifique dans le cadre du projet) ; pose de panneaux simples d'information sur le site et les énergies renouvelables</li> <li>▪ Création d'emplois permanents</li> <li>▪ Impact bénéfique pour la profession agricole : gestion pastorale du site avec présence de moutonniers</li> <li>▪ Loyers et taxes conséquents, y compris pour la commune (impact positif sur le budget)</li> <li>▪ Démantèlement des installations et des aménagements (réversibilité)</li> </ul>
<b>Activité économique et tourisme</b>				

**Tableau 2-19 : EFFETS DU PROJET EN PHASE DE CONSTRUCTION ET MESURES ENVISAGEES**

Items	Effets potentiels du projet		Typologie	Effets prévisibles et/ou mesures envisagées
	N°	Caractérisation		
<b>Sous-sol et sol</b>	1	Utilisation d'espaces, déstructuration des sols, imperméabilisation partielle/temporaire du sol  Modification de la topographie (modelage du terrain, déblais/remblais)  Tassement du sol (passage véhicules lourds)  Mouvements de terre (excavation, stockage des excédents...)  Risque d'érosion du sol du fait des terrassements et de la déstructuration des sols	DP  DP  DT  DT  DT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nivellement limité (configuration favorable du site), avec recherche d'un équilibre déblais / remblais tout en limitant les opérations destructurantes (décapages, terrassement...)</li> <li>▪ Choix de fondations adaptées au sol minimisant la surface au sol (fondations non agressives, pas de béton,...), d'où modifications limitées et localisées des sols</li> <li>▪ Limitation des emprises de chantier à leur strict minimum, tracé des pistes provisoires optimisé et mise en place des pistes définitives (pour préserver les surfaces), avec stabilisation préalable</li> <li>▪ Accès au site existant (pas de création de voie d'accès supplémentaire)</li> <li>▪ Utilisation de véhicules de chantier à faible pression sur le sol</li> <li>▪ Limitation de la durée des travaux à leur strict minimum ; éviter les travaux de terrassement en cas d'intempérie marquée (pluies intenses et longues par exemple)</li> <li>▪ Récupération de la couverture de terre végétale (pour réutilisation in situ), gestion des stockages temporaires de matériaux inertes (zones dédiées et identifiées) ; apport de matériaux extérieurs limités (gravillon principalement pour pistes et aires techniques)</li> <li>▪ Gestion de la phase chantier : mesures de management adapté (ordonnancement des travaux, optimisation des stockages, élimination progressive des déchets), suivi du chantier par LUMITER afin d'intervenir en temps réel en cas d'impact avéré</li> <li>▪ Démantèlement des installations de chantier (locaux, zone vie, pistes provisoires...) et nettoyage/remise en état de la zone de travaux après le chantier</li> </ul>



Items	Effets potentiels du projet		Typologie	Effets prévisibles et/ou mesures envisagées
	N°	Caractérisation		
<b>Sous-sol et sol</b>	2	Pollutions accidentelles (hydrocarbures) du sol	IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stockage des produits liquides (maîtrise des matières dangereuses) et réalisation des opérations de remplissage de carburants/fluides sur zones dédiées et aménagées (film étanche, récupération de déversements éventuels)</li> <li>▪ Récupération des eaux usées en provenance de la base-vie</li> <li>▪ Stockage des engins sur aire dédiée (parking forestier existant) et contrôles techniques réguliers des engins de chantier</li> <li>▪ Gestion de la phase chantier (organisation, suivi)</li> <li>▪ Information préalable des entreprises</li> <li>▪ Mise à disposition de kits « antipollution » (tapis essuyeur, produits absorbants, boudins...)</li> <li>▪ Information des services de secours dès l'ouverture du chantier pour une intervention rapide en cas d'incident (plan d'accès, contacts..)</li> </ul>
	3	Perturbations hydrauliques dues à la création de pistes et des fondations, modification des écoulements des eaux de surface, ruissellement érosif (déstabilisation des terrains)	DP, DT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir effets/mesures N°1 (imperméabilisation, érosion...)</li> <li>▪ Site non exposé à des phénomènes de ruissellement érosif</li> <li>▪ Absence de milieu aquatique, permanent ou temporaire sur le site et ses abords ; site hors zone inondable</li> </ul>
	4	Apport de matières en suspension (érosion des sols) ou laitiers de ciment dans les eaux superficielles induisant une augmentation de la turbidité  Pollutions accidentelles (hydrocarbures) des eaux	IT  IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir effets/mesures N°2 (pollutions accidentelles)</li> <li>▪ Eloignement du site / Ruisseau de Fragne (800 m) et captage communal de Goussaincourt (1,5 km)</li> <li>▪ Stabilisation des pistes de chantier pour limiter les dépôts de boue sur les routes riveraines et l'entraînement de fines dans les eaux superficielles</li> </ul>
<b>Climat, Air</b>	5	Rejets atmosphériques (gaz d'échappement)	IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Durée d'intervention des véhicules limitée dans le temps et l'espace, contrôles techniques réguliers des engins de chantier et camions de transport (respect des normes d'émission)</li> <li>▪ Plan de circulation et signalisation adaptée (optimisation des flux, éviter les conflits d'usage, limiter les temps d'attente sur site...)</li> </ul>

Items	Effets potentiels du projet		Typologie	Effets prévisibles et/ou mesures envisagées
	N°	Caractérisation		
<b>Milieux naturels (flore, faune)</b>	6	Utilisation des surfaces (destruction/modification d'habitat, de la flore, effet de dérangement et de perturbation de la faune au regard des bruits et des vibrations du chantier, obstacle aux déplacements...), impact (direct/indirect) sur des espaces remarquables protégés/inventoriés	DP, DT, IP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limitation des emprises de chantier à leur strict minimum et en dehors d'espaces protégés, remarquables ou d'intérêt répertoriés</li> <li>▪ Exclusion de la zone à enjeux forts au Nord (mise hors projet lors de la revue de conception), balisage du secteur (Piquetage rigoureux)</li> <li>▪ Limitation de la durée des travaux à leur strict minimum</li> <li>▪ Réalisation des travaux à fort impact sur le milieu naturel en dehors des périodes sensibles (nidification ou migration) ; a minima, démarrage des travaux avant mars</li> <li>▪ Suppression (mécanique) des foyers d'espèces végétales indésirables en phase chantier</li> <li>▪ Apport de matériaux extérieurs limités (gravillon principalement pour pistes et aires techniques), peu de risque d'introduction d'espèces exogènes invasives qui peuvent remettre en cause le fonctionnement écologique en place</li> <li>▪ Gestion de la phase chantier (organisation, suivi par LUMITER afin d'intervenir en temps réel en cas d'impact avéré)</li> <li>▪ Démantèlement des installations de chantier (locaux temporaires, zone vie, pistes provisoires...) et nettoyage/remise en état de la zone de travaux après le chantier</li> <li>▪ NB : Une autorisation de défrichement a été accordée par arrêté préfectoral du 19/12/11, sur 7,62 ha (un boisement compensateur est prévu). A la demande de la commune l'ONF a effectué le défrichement au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012.</li> </ul> <p>La construction du projet de Goussaincourt a été autorisée par le Préfet le 30 mai 2012.</p>
<b>Paysage</b>	7	Nuisances visuelles (perception du chantier), impact sur des éléments remarquables protégés/inventoriés,	DT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Site favorable, ceinturé par un massif boisé (écran physique et visuel), en dehors de tout édifice ou site patrimonial ou remarquable (absence de co-visibilité)</li> <li>▪ Démantèlement des installations de chantier (locaux temporaires, zone vie, pistes provisoires...) et nettoyage/remise en état de la zone de travaux après le chantier</li> </ul>

Items	Effets potentiels du projet		Typologie	Effets prévisibles et/ou mesures envisagées
	N°	Caractérisation		
<b>Nuisances de voisinage</b>	8	Bruit et vibrations du chantier (en raison de la circulation sur le chantier et des travaux de construction)	DT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Limitation de la durée des travaux à leur strict minimum</li> <li>▪ Pas de perturbation a priori des réseaux d'utilités (absence sur le site ; néanmoins : dépôts de Demandes de Renseignements et de Déclarations d'Intention de Commencement de travaux aux concessionnaires)</li> </ul>
		Trafic routier généré (risque d'accident, bruit, gaz d'échappement)	DT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choix de fondations adaptées au sol minimisant les terrassements et opération de mise en place (fondations non agressives)</li> </ul>
		Production de déchets	DT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choix du site suffisamment éloigné et isolé des habitations riveraines (à plus de 1,5 km) au regard du bruit et des vibrations</li> </ul>
		Actes de malveillance	IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information des riverains</li> <li>▪ Respect de la réglementation en vigueur pour les bruits de chantier ; voir également effets/mesure N°5 (rejets atmosphériques)</li> <li>▪ Gestion de la phase chantier : démarche « chantier propre » (charte Qualité LUMITER) et mesures de management adapté (ordonnancement des travaux, optimisation des stockages, gestion des déchets avec mise en place de bennes à ordures et évacuation progressive des déchets vers des filières agréées pour leur traitement), suivi du chantier par LUMITER afin d'intervenir en temps réel en cas d'impact avéré</li> </ul>
				<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Zone chantier fermée (clôture) à accès autorisé (panneaux explicite : interdit au public) , balisage des abords du chantier (signalétique adaptée), information des entreprises (conducteurs)</li> <li>▪ Stabilisation des pistes de chantier, nettoyage des voiries publiques empruntées en tant que besoin</li> <li>▪ Démantèlement des installations de chantier (locaux temporaires, zone vie, pistes provisoires...) et nettoyage/remise en état de la zone de travaux après le chantier</li> </ul>



Items	Effets potentiels du projet		Typologie	Effets prévisibles et/ou mesures envisagées
	N°	Caractérisation		
<b>Patrimoine</b>	11	Découverte fortuite de vestiges archéologiques	IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Demande spécifique auprès du Service Régional de l'Archéologie (Archéologie Préventive)</li> <li>▪ Application des éventuelles prescriptions archéologiques</li> </ul>
	12	Utilisation des surfaces (terres agricoles, boisements)  Retombées économiques (emplois)  Modification/perturbation de la fréquentation touristique locale	DP, DT  IP  IT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Voir effets/mesures N°9 (économies agricole et forestière)</li> <li>▪ Choix du site éloigné et isolé des habitations riveraines, peu fréquenté (habitants, touristes) et non desservi par un chemin de randonnée ou sentier de découverte</li> <li>▪ Environ 100 emplois pour les travaux (en favorisant les entreprises locales)</li> <li>▪ Retombées pour l'économie locale (restauration, hébergement)</li> <li>▪ Démantèlement des installations de chantier (locaux, zone vie, pistes provisoires...) et nettoyage/remise en état de la zone de travaux après le chantier</li> </ul>

Remarque : les effets prévisibles et les mesures envisagées pour la phase de déconstruction (démantèlement des installations de production électrique et équipements connexes) sont identiques à ceux mentionnés pour la phase de construction. Une attention particulière sera portée à la gestion des déchets (évacuation des composantes des panneaux photovoltaïques vers des filières agréées de traitement, recyclage et de stockage en fonction de chaque type de matériels...). Cette obligation de démantèlement permet la réversibilité du projet : retour à l'état originel en fin d'exploitation, avec un choix d'utilisations ultérieures beaucoup plus vaste (agriculture biologique, nouveaux types de boisement, pacage, usages mixtes, ...).



# 8

## Méthodes utilisées pour établir l'étude d'impact

### 8.1 Préambule

Conformément aux dispositions réglementaires, il a été mené une analyse des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement.

La description détaillée du projet et la connaissance optimale de l'état initial de l'environnement sur le site et ses abords constituent le préalable indispensable à l'évaluation des impacts générés par le projet.

Dans le cadre spécifique du dossier de Goussaincourt, SAFEGE a réalisé sa mission en s'appuyant sur les données produites par le maître d'ouvrage, mais aussi sur les études spécifiques portant sur les volets paysager et naturel confiées par le maître d'ouvrage à des structures spécialisées.

Le recueil des informations disponibles et la phase d'observation sur le terrain mais également d'enquêtes ont été réalisés dans un souci d'objectivité et d'exhaustivité.

La démarche et le raisonnement consistant à estimer les impacts attendus sont caractérisés par :

- une démarche inductive qui part des faits, observations et mesures, qui critique ses résultats et tient compte de l'expérience ;
- un souci d'objectivité pour les prévisions, tout en laissant une part de subjectivité aux appréciations évaluées non mesurables ;
- une incertitude des résultats escomptés qui sont relatifs (et jamais absolus) et sous-entendent le rôle non négligeable de l'imprévisible et du hasard ;
- un raisonnement rigoureux et scientifique, méthodique, à l'inverse d'une approche basée sur une opinion, caractérisée pour cette dernière par une appréciation ou basée sur des sentiments, des impressions et des goûts.

## 8.2 Recueil des données existantes

Les informations et données nécessaires à la réalisation de cette étude ont été obtenues auprès de :

- Institut Géographique National
- Météorologie Nationale
- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (cartes géologiques, BSS, BASIAS, BASOL...)
- INSEE
- DREAL Lorraine (espaces naturels remarquables, sites paysagers...)
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse (SDAGE, données sur les eaux, Atlas hydrogéologique Rhin-Meuse...)
- Office National des Forêts
- Electricité de France (réseaux...)
- Direction Départementale des Territoires (documents de planification, servitudes, base de données AGREST...)
- Agence Nationale des Fréquences
- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- La Chambre d'Agriculture
- Agence Régionale Sanitaire (données sur l'eau potable, captages...)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles et Service Régional de l'Archéologie (patrimoine architectural, base MERIME, recensement archéologique...)
- Conseil Général de la Meuse (données trafic...)
- Commune de Goussaincourt (vie locale, données communales...)

Ont été également mis à profit la documentation, les plans techniques, les données internes fournies par LUMITER ainsi que le fond documentaire SAFEGE.

Au cours de l'étude, de multiples échanges ont été menés avec les différents acteurs économiques (forestiers, agriculteurs..) et les collectivités (élus locaux, communauté de communes, conseils départemental et régional).

Les échanges avec la mairie ont permis de caler le projet en tenant de multiples aspects de l'environnement local.



## 8.3 Méthodes utilisées pour chacun des thèmes de l'environnement

La description détaillée du projet et la connaissance optimale de l'état initial de l'environnement sur le site et ses abords constituent le préalable indispensable à l'évaluation des impacts générés par le projet.

Le recueil des informations disponibles et la phase d'observation sur le terrain ont été réalisés dans un souci d'objectivité et d'exhaustivité. Une visite détaillée du site et de ses abords a par ailleurs été réalisée.

### ◆ Hydrologie - qualité des eaux

La connaissance générale du réseau hydrographique a été abordée d'après les documents et études existants et disponibles recueillis auprès de l'Agence de l'Eau, et des fonds cartographiques.

Des visites de terrain et enquêtes auprès des services de l'Etat ont également complété ces informations de base afin d'apprécier l'état général des milieux aquatiques, de cerner le fonctionnement hydraulique de la zone d'étude.

### ◆ Géologie et hydrogéologie

La connaissance géologique et hydrogéologique du site a été abordée d'après les documents et études existants et disponibles (carte géologique, données de la BSS, atlas hydrogéologique, données AEP fournies l'ARS...).

### ◆ Météorologie

Les données météorologiques (températures, pluies, vent) ont été recueillies auprès des services Météo France et concernent les stations les plus proches. Les séries statistiques sont représentatives.

#### ◆ Milieux naturels

Une étude spécifique relative aux habitats naturels, la flore et la faune a été réalisée par la société AIRELE, conformément aux recommandations du guide méthodologique de l'étude d'impact des installations solaires photovoltaïques au sol du Ministère (MEEDDM ; version 3, février 2010).

Une équipe de spécialistes a mené des investigations sur site et procédé à des relevés de terrain à des périodes adaptées (mai, juin et août) *et cohérentes avec le calendrier indicatif des périodes favorables pour l'observation de la flore et de la faune établi dans le Guide Ministériel (tableau 17 p80)*, qui ont ainsi permis d'établir un diagnostic écologique des lieux. Les sensibilités et enjeux ont ainsi été mis en évidence et ont été intégrés en phase de développement de projet par LUMITER.

L'analyse des impacts et la définition des mesures ont été établies par AIRELE.

**L'étude a été jointe en annexe, dans son intégralité**

---

---

#### ◆ Paysage

Une étude spécifique relative au Paysage a été réalisée par LIONEL JACQUEY, ARCHITECTE PAYSAGISTE DPLG, conformément aux recommandations du guide méthodologique de l'étude d'impact des installations solaires photovoltaïques au sol du Ministère (MEEDDM ; version 3, février 2010).

Monsieur Lionel Jacquey a mené son étude en s'appuyant sur la documentation existante, sa connaissance des paysages et du patrimoine naturel et bâti de la région Sud Meuse et des entretiens qu'il a mené auprès des organismes compétents et des représentants d'associations locales.

Pour ses illustrations il s'est appuyé sur sa documentation personnelle, la cartographie existante de la région. Ses photos ont prises avec un photoscope (appareil photo numérique).

Les photomontages ont été réalisés par PIXEL VERT (Michel Breton), au moyen d'un logiciel professionnel adapté.

Le choix des vues pour ces photomontages a été décidé après concertation (Lionel Jacquey, Michel Breton et LUMITER) ; les analyses et commentaires ont été établis par Lionel Jacquey.

**L'étude a été jointe en annexe, dans son intégralité.**

#### ◆ Occupations des sols, fréquentation du site et activités

Les diverses informations relatives à l'occupation des sols ont été validées par des visites de terrain et par les différentes enquêtes menées auprès des usagers (forestiers, agriculteurs, chasseurs...) et de la commune (mairie).